

Initiatives ministérielles

La Banque de Nouvelle-Écosse de Summerside annonçait ce matin un taux d'intérêt de 17 p. 100 sur les prêts d'au plus 10 000 \$. Les taux hypothécaires d'un an, de trois et de cinq ans s'établissent maintenant à 14,75 p. 100.

Tous ces signes n'annoncent qu'une chose, la récession.

En guise de conclusion, je voudrais dire quelques mots sur les effets cumulatifs, sur l'Île-du-Prince-Édouard, du budget et de l'ensemble de la politique du gouvernement.

Cette province est fort consciente du fait qu'elle doit faire sa part, et a dit à maintes reprises qu'elle était disposée à la faire. Mais, toutes les fois qu'il présente un nouveau projet de loi, le gouvernement ressort le même argument: chacun doit faire sa part.

J'estime que certains contribuables et certaines provinces font plus que leur part. Le projet de loi C-69 a pour effet de priver l'Île-du-Prince-Édouard de millions de dollars de recettes fiscales. Il réduit les paiements de péréquation et lui fait perdre encore des millions de dollars. Les modifications du régime d'assurance-chômage priveront son économie de sommes supplémentaires. La fermeture de la base militaire de Summerside privera l'économie de cette ville de 50 millions de dollars.

Soit dit en passant, madame la Présidente, il y aura bientôt un an qu'on a annoncé la fermeture de cette base, mais nous attendons toujours anxieusement les mesures compensatoires promises par le gouvernement.

Il y a eu des compressions et des annulations d'EDER, dans le secteur touristique en particulier.

Il y a aussi ce qu'on pourrait appeler les pertes financières indirectes. Il s'agit de l'abandon du chemin de fer, des compressions de VIA, des réductions des subventions de la division marine du CN et des compressions du budget accordé aux ports pour petites embarcations.

Toutes ces réductions et suppressions diminuent nos recettes ou augmentent nos coûts d'exploitation.

Mises ensemble, ces mesures constituent un lourd fardeau pour l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui explique pourquoi ses habitants s'opposent maintenant farouchement au gouvernement conservateur.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, c'est avec une certaine tristesse que j'ai écouté mon collègue d'Egmont parler de l'effet désastreux que ce projet de loi aura sur sa province.

Je viens d'une île moi aussi et je voudrais insister sur un aspect particulier des propos de mon collègue d'Egmont. Pour ce faire, je dois citer ce que l'actuel ministre des Finances a affirmé en 1982:

La réduction du FPE pourrait avoir des effets désastreux sur les universités et les collèges, ainsi que sur le financement et le fonctionnement des hôpitaux.

Je voudrais concentrer mes remarques là-dessus. Il ne faut pas que les hôpitaux, les universités et les collèges deviennent un champ de bataille où s'affronteront le gouvernement fédéral et les provinces. Ne réglons pas les problèmes au détriment des hôpitaux et des universités.

Je rappelle à la Chambre que, sur les 7,364 milliards que cela représentera pour les provinces au cours des cinq prochaines années, 5,3 milliards seront affectés aux services de santé et 2,1 milliards à l'enseignement postsecondaire.

Ce sont les soins de santé qui me préoccupent. À l'instar de l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve n'a pas un gros budget. C'est pourquoi nous nous soucions réellement des services de santé. Non seulement n'avons-nous pas les moyens de payer—malgré ce que le député de Mississauga-Sud a affirmé il y a à peu près une demi-heure—mais notre population vieillit. Bien que je n'aie pas les statistiques à portée de la main, je sais très bien que l'âge moyen de la population de Terre-Neuve est généralement plus élevé que dans le reste du Canada. Ce taux est actuellement de 11 p. 100 au Canada, et je n'ai pas besoin de vous dire, Madame la Présidente, que notre population vieillit et que le taux s'approchera de 20 p. 100 peu après l'an 2000. Nous avons donc peu d'argent et une population vieillissante. Le coût croissant du matériel de pointe dans les hôpitaux m'inquiète aussi.

• (1810)

À l'appui de ce que le député a déclaré, je dirai que—et je l'invite à nous faire part de ses commentaires à ce sujet—j'ai été en rapport avec deux des trois grands hôpitaux de ma circonscription au cours des trois dernières fins de semaine. Le premier est le Cross Memorial de Clarendville, qui est le répartiteur pour le secteur de la circonscription dans lequel il se trouve. Il s'agit d'un hôpital offrant des soins secondaires qui dessert quelque 35 000 personnes. Le second est le Carbonear. Celui-ci, même s'il est situé dans la plus grande ville de ma circonscription, dessert l'une de trois péninsules d'environ 45 000 habitants. Ces deux hôpitaux ont dû se consti-